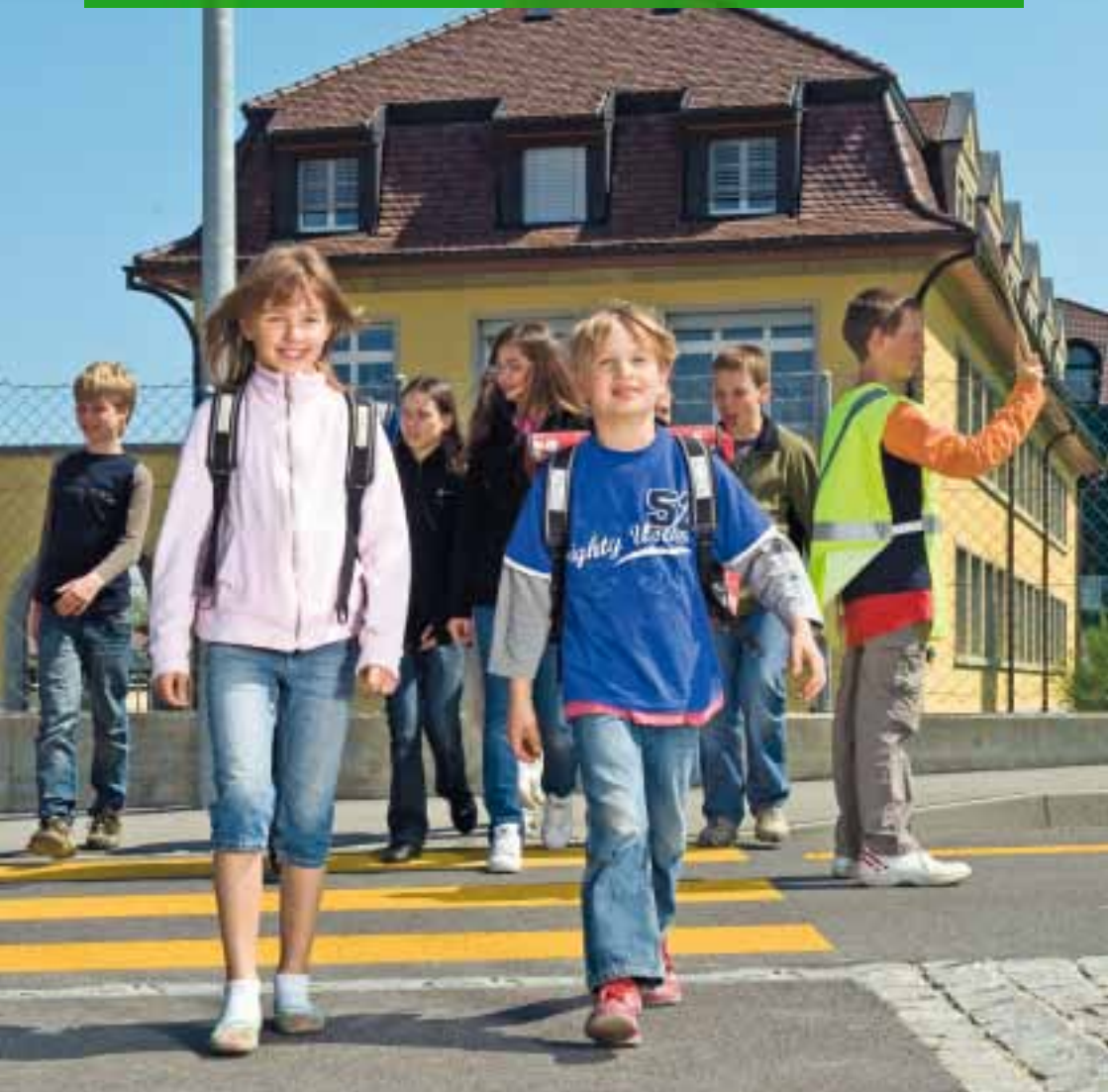


Enfants sur le chemin de l'école

Sécurité et autonomie



bpa – Bureau de prévention des accidents





Des trajets scolaires adaptés aux enfants, des leçons d'éducation routière, des patrouilleurs scolaires, des conducteurs prévenants et le choix du bon moyen de locomotion: autant d'éléments qui contribuent à la sécurité du chemin de l'école.

En route pour l'école!

Le trajet scolaire est un moment important pour les enfants, car il leur permet de faire des expériences sociales. C'est pourquoi ils devraient pouvoir le parcourir – selon leur âge et leur stade de développement – à pied, à vélo ou en bus, de préférence sans être accompagné d'un adulte. Pour prévenir les accidents, le comportement des enfants, celui des usagers de la route plus forts et les efforts des autorités pour plus de sécurité sur le chemin de l'école sont déterminants. Vous retrouverez tous ces aspects dans la présente brochure.

Un défi pour les petits

Le chemin de l'école joue un rôle important dans la vie d'un enfant d'âge scolaire. Il favorise les rencontres avec des camarades du même âge, contribue au développement intellectuel et social de l'enfant et encourage l'activité physique.

Mais il recèle aussi des dangers. Les enfants comptent parmi les usagers de la route les plus vulnérables. Chaque année en Suisse, 2000 enfants jusqu'à 14 ans ont un accident de la circulation, dont 300 environ sur le chemin de l'école. Les piétons entre 5 et 9 ans et les cyclistes entre 10 et 14 ans courent le plus grand risque. Ces chiffres portent uniquement sur les accidents enregistrés par la police. Les chiffres réels sont vraisemblablement bien plus élevés.

A travers la jungle routière

Perception limitée

Les enfants sont, pour des raisons de développement, particulièrement vulnérables dans la circulation routière. Ils ont une moins bonne vue d'ensemble de la situation du fait de leur petite taille, leur champ de vision est entravé par des objets et ils sont moins visibles pour les automobilistes. De plus, ils ont des difficultés à évaluer la vitesse et la distance des véhicules.

Conscience insuffisante des dangers

Ce n'est que vers l'âge de 5 ou 6 ans que les enfants réalisent ce qu'est un danger. Vers 8 ans, ils prennent conscience qu'un certain comportement peut être dangereux. A l'âge de 9 ou 10 ans, ils comprennent un peu mieux ce qu'est une mesure préventive. Les enfants sont souvent imprévisibles, impulsifs et se laissent facilement distraire. Vers l'âge de 13 ou 14 ans, ils sont enfin capables de se concentrer pendant une plus longue période sur le trafic routier. C'est pourquoi les autres usagers de la route devraient faire d'autant plus attention aux enfants.



Une grande aide pour les petits

Les parents montrent la voie

Le trajet scolaire doit être préparé soigneusement:

- Parcourez-le avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée en guise d'exercice.
- N'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr.
- Prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.

Le bon comportement à adopter dans le trafic routier peut être exercé avec un enfant dès 2 ans. Pour plus d'informations, consultez notre brochure 3.017 «Premiers pas dans la circulation routière» sur www.bpa.ch.

Usagers plus forts: vigilance et prévention

La sécurité des enfants relève aussi en partie des conducteurs. Ceux-ci doivent être particulièrement vigilants sur les trajets scolaires, de même qu'au début et à la fin des classes.

- Lorsque des enfants se trouvent à proximité de la route, réduisez votre vitesse et soyez prêt à freiner.
- Si les enfants ne prêtent pas gare à la circulation et que leur attention est davantage absorbée par le jeu que par le chemin de l'école, donnez un petit coup de klaxon pour signaler votre présence ou arrêtez-vous.
- Lorsque des enfants se font signe ou s'appellent de part et d'autre de la chaussée, préparez-vous à ce que l'un d'eux coure brusquement sur la route.



- Roulez avec une prudence particulière aux abords des passages pour piétons.
- Soyez vigilant à proximité des arrêts de transports publics: des enfants pourraient traverser la route en courant.

Les patrouilleurs scolaires au service des plus petits

Des adultes et des élèves plus âgés aident les enfants qui fréquentent l'école enfantine ou la première primaire à traverser la chaussée et rendent donc les trajets scolaires plus sûrs.

Pour plus d'informations, consultez notre brochure 3.014 «Patrouilleurs scolaires» sur www.bpa.ch.

De nombreux chemins mènent à l'école

Les enfants iront à l'école de préférence à pied ou, selon leurs capacités, à vélo. Si le trajet est relativement long, ils pourront aussi prendre le bus ou les transports publics. Le transport en voiture est à prendre en considération en cas de dangers particuliers.

A pied

En allant à l'école à pied, les enfants apprennent le bon comportement à adopter dans la circulation routière. L'exercice physique est bénéfique pour la santé et le développement de l'enfant. De plus, ils peuvent nouer et entretenir des contacts sociaux. Si vous attendez votre enfant à la sortie des classes, placez-vous du côté de l'école.

Avec le pédibus

Le pédibus, c'est le bus scolaire pédestre! Il permet aux enfants d'aller à l'école ensemble en toute sécurité. Les parents encadrent le pédibus alternativement. Comme pour un bus de ligne, il y a un horaire et des arrêts. Le pédibus est destiné aux élèves fréquentant l'école infantine, la première ou la deuxième primaire. Il doit leur permettre de gagner en autonomie, pour qu'ils soient en mesure de parcourir le trajet scolaire tout seuls par la suite.

Soyez éclairés dans l'obscurité!

De nuit, le risque d'accident des piétons et des cyclistes est trois fois plus élevé que de jour. Il peut même décupler en cas de pluie, de neige ou d'éblouissement sur route mouillée. Faites donc porter des vêtements clairs à votre enfant ainsi que des éléments réfléchissants, p. ex. sur les chaussures, la veste ou le cartable. Quant au vélo, il doit obligatoirement être équipé de catadioptrés à l'avant, à l'arrière de même que sur les pédales, et son éclairage doit fonctionner.

A vélo

Selon la loi, tout enfant d'âge scolaire capable d'actionner les pédales en restant assis sur la selle est autorisé à rouler à vélo sur la route. Toutefois, dans l'optique de la sécurité routière, les enfants en première et deuxième primaire ne sont pas encore en mesure de jeter un coup d'œil en arrière tout en étendant le bras et en s'engageant dans la voie de présélection.

Veillez à ce que le vélo de votre enfant soit équipé conformément à la loi. Assurez-vous que votre enfant mette un casque et qu'il le porte correctement. Pour plus d'informations, consultez notre brochure 3.018 «Faire du vélo» sur www.bpa.ch.



Avec les transports publics

L'arrêt doit se trouver à un endroit bien visible et pouvoir accueillir tous les élèves. A l'approche du véhicule de transport, les enfants se tiendront à distance. Vu que les enfants se bousculent souvent, l'arrêt sera, si nécessaire, séparé de la route par une balustrade qui présente une ouverture permettant aux enfants de monter du véhicule et d'en descendre. Dans les transports publics, il n'existe aucune obligation relative aux sièges d'enfants ou au port de la ceinture. Il est toutefois recommandé d'utiliser les ceintures de sécurité disponibles.



En voiture et avec le bus

Seul un enfant attaché correctement est bien protégé en voiture ou en bus. En Suisse, les règles suivantes sont applicables:

- Les conducteurs doivent s'assurer que les enfants de moins de 12 ans sont correctement attachés. Ils doivent être conscients de leur responsabilité.
- Le nombre de personnes transportées ne doit pas excéder celui des places autorisées. Les enfants dès 12 ans doivent utiliser les ceintures de sécurité disponibles comme les adultes.
- Les enfants de moins de 12 ans ou mesurant moins de 150 cm (selon ce qui arrive en premier) doivent être assurés au moyen d'un dispositif de retenue pour enfants (p. ex. siège d'enfant, rehausseur de siège), homologué selon le règlement européen ECE no 44/03 ou 04.
- Sur les sièges pourvus de ceintures abdominales (ceintures à 2 points), les enfants de plus de 7 ans peuvent exceptionnellement être attachés par ce biais.



En bus

Le transport des enfants par bus scolaire est une bonne solution si le trajet jusqu'à l'école est long, qu'il n'y a pas de transports publics, pour les enfants handicapés et ceux qui fréquentent l'école infantine ou les premières classes primaires:

- Observez les règles susmentionnées. Exception: les enfants dès 4 ans peuvent utiliser les ceintures disponibles en présence de sièges spécialement admis pour les enfants (p. ex. dans les minibus) et dans les autocars.
- Les bus équipés de banquettes longitudinales et de ceintures abdominales n'offrent pas une sécurité optimale. On leur préférera des bus à sièges faisant face à l'avant et munis de ceintures à trois points.
- Les minibus et autocars affectés aux transports scolaires peuvent être munis, à l'avant et à l'arrière, du signe distinctif correspondant.

En voiture

Si vous amenez votre enfant à l'atelier de jeu, au jardin d'enfants, à l'école ou à ses activités de loisirs, veillez à ceci:

- Les enfants s'assièrent de préférence sur les sièges arrière.
- Prévoyez suffisamment de temps.
- Ne vous arrêtez pas à des endroits interdits ou avec peu de visibilité. Utilisez les places de stationnement prévues. Faites descendre votre enfant côté trottoir. Avant de repartir, contrôlez qu'il n'y a pas d'enfants devant ou derrière votre véhicule.

Difficulté du trajet scolaire

Liste de contrôle

Fondamentalement, il incombe aux autorités (commune, police, école) d'assurer la sécurité des trajets scolaires. Toutefois, le rôle éducatif des parents et la fonction de modèle des adultes sont aussi d'une importance capitale. La liste de contrôle ci-dessous vous permet de déterminer la difficulté du trajet scolaire de votre enfant. Cochez les réponses qui conviennent.

Quelle est la durée du trajet scolaire de votre enfant?

- a Moins de 5 minutes
- b 5 à 20 minutes
- c Plus de 20 minutes

Comment votre enfant se rend-il à l'école?

- a Avec les transports publics, le bus ou en voiture
- b A pied
- c A vélo, ou à vélo et en bus/train

Sur son trajet scolaire, combien de fois votre enfant doit-il traverser une route ou obliquer dans une rue à vélo?

- a Jamais
- b 1 à 5 fois
- c Plus de 5 fois

Traverser des routes ou obliquer dans des rues est rendu difficile par (plusieurs réponses possibles):

- b des voitures stationnées
- b une mauvaise visibilité dans les virages, aux passages pour piétons ou aux carrefours
- b l'absence de feux de signalisation aux carrefours
- b des routes trop larges (plus de deux voies de circulation)
- c trop de trafic
- c des véhicules roulant trop vite
- c un important trafic de transit

Quelles sont les particularités du trajet scolaire de votre enfant?

- a Aucune
- b Mon enfant doit aussi traverser des routes pour rejoindre des aires de jeu, des kiosques ou des magasins.
- b Les arrêts de bus à proximité de notre domicile ou de l'école sont mal situés.
- c Mon enfant doit emprunter la route, car il n'y a ni trottoir ni piste cyclable.



Résultats

Vous n'avez coché que des a: votre enfant a un trajet scolaire relativement facile.

Vous avez coché des a et plusieurs b: le trajet scolaire de votre enfant présente certaines difficultés. Vous devriez exercer avec lui en particulier le comportement à adopter aux endroits dangereux.

Vous avez coché plusieurs c: le trajet scolaire de votre enfant semble relativement difficile. Envisagez les possibilités suivantes pour plus de sécurité:

- accompagnement des élèves des petites classes par des adultes, p. ex. dans le cadre d'un pédibus
- alternatives comme le bus scolaire, etc.
- examen des endroits particulièrement problématiques

Pensez-vous que le trajet scolaire de votre enfant nécessite un examen particulier? Adressez-vous dans un premier temps à l'un de nos 1200 délégués bpa à la sécurité dans les communes. Il pourra vous aider à remplir la liste de contrôle et à interpréter les résultats. Il jouera le rôle d'intermédiaire avec les autorités communales et fera si nécessaire appel au service Technique de la circulation du bpa pour les questions de sécurité plus pointues. Des solutions portant sur la planification, la technique de la circulation, l'organisation ou l'éducation pourront être trouvées en commun et réalisées suivant une liste de priorités. Pour trouver le délégué bpa à la sécurité le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.bpa.ch.

Autres dangers

Les trajets scolaires ne recèlent pas seulement des dangers liés à la circulation routière. Votre enfant peut aussi être confronté à des actes de violence physique ou psychique. Il doit donc pouvoir reconnaître ces dangers et savoir comment se comporter face à des personnes importunes et/ou des inconnus.

- Expliquez ces dangers suffisamment tôt à votre enfant. Il doit savoir que certaines personnes peuvent vouloir abuser de sa confiance. C'est pourquoi il doit garder ses distances avec les inconnus.
- Exigez de votre enfant qu'il soit ponctuel et respecte les horaires convenus.
- Interdisez à votre enfant de suivre un inconnu, de monter dans sa voiture ou d'entrer dans sa maison.
- Mettez votre enfant en garde contre les dangers de l'auto-stop.
- Demandez à votre enfant de vous signaler les choses suspectes qu'il voit.

Indispensable pour votre sécurité



- Préparez le trajet scolaire avec votre enfant. Le but est que ce dernier devienne progressivement autonome dans le trafic routier.
- Préférez un moyen de locomotion qui fasse bouger votre enfant: pieds, pédibus ou vélo.
- Veillez à ce que votre enfant porte des équipements qui contribuent à la prévention des accidents: casque cycliste, vêtements clairs, éléments réfléchissants, etc.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.

Pour en savoir plus

Le bpa vous recommande aussi les brochures suivantes:

- 3.003 Zones 30
- 3.006 Routes et lois physiques
- 3.007 Alcool au volant
- 3.008 Visibilité de nuit
- 3.013 Somnolence au volant
- 3.017 Premiers pas dans la circulation routière
- 3.018 Faire du vélo
- 3.021 Faire de la moto
- 3.025 Engins assimilés à des véhicules
- 3.029 Giratoires
- 3.031 Age et conduite automobile
- 3.055 A vélo avec votre enfant
- 3.059 Sièges d'enfants TCS/bpa

Ces brochures et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

© bpa 2010, reproduction souhaitée avec mention de la source